



Nations Unies

Assemblée générale des Nations Unies

La Quatrième Commission des Nations Unies, également connue sous le nom de Commission de la politique spéciale et de la décolonisation (C-24), est un organe principal de l'Assemblée générale des Nations Unies. Son mandat principal est de traiter des questions relatives à la décolonisation, ainsi que d'examiner les situations des territoires non autonomes et d'élaborer des recommandations sur les politiques et les actions à entreprendre dans ce domaine. Fondée dans le contexte de la décolonisation mondiale après la Seconde Guerre mondiale, la Quatrième Commission a été chargée de superviser la décolonisation et de soutenir les peuples colonisés dans leur quête d'indépendance et de souveraineté. Son travail est fondamental pour promouvoir les droits des peuples colonisés et pour garantir que les territoires non autonomes puissent exercer leur autodétermination de manière pleine et entière. La Quatrième Commission travaille en étroite collaboration avec les territoires non autonomes, les États membres, les organisations internationales, la société civile et d'autres parties prenantes pour promouvoir un processus de décolonisation pacifique et respectueux des droits de l'homme. Elle examine régulièrement la situation dans les territoires non autonomes, évalue les progrès réalisés dans le processus de décolonisation et formule des recommandations pour répondre aux défis et aux besoins spécifiques de chaque territoire. Un autre aspect important du travail de la Quatrième Commission est sa contribution à la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'espace. Elle examine les défis et les opportunités liés à l'exploration et à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, ainsi que les mesures visant à renforcer la coopération internationale dans ce domaine crucial.

Domaines d'activité de la Quatrième Commission



Effets des rayonnements ionisants



Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes



Assistance à la lutte antimines (tous les deux ans)



Questions relatives à l'information



Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace



Université pour la paix (tous les trois ans)



Examen des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales



Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)



Cinq points de l'ordre du jour en rapport avec la décolonisation

La source: <https://www.un.org/dppa/decolonization/fr/fourth-committee>

En quoi notre sujet s'inscrit dans la Quatrième Commission ?

Cette année, la question retenue est la suivante: **Comment gérer l'impact du changement climatique et des catastrophes naturelles sur le déplacement des populations ?**

De cette façon, elle est liée à la sphère des politiques spéciales de la Commission. Effectivement, l'objectif de la Quatrième Commission est de garantir la paix et la sécurité des territoires, qu'ils soient reconnus ou autonomes. Toutefois, il a été prouvé à maintes reprises qu'il existait une corrélation entre le changement climatique et les conflits que la Commission doit gérer.

Les catastrophes naturelles comme les inondations, tsunamis et séismes mais aussi l'insécurité alimentaire endommagent les territoires. Elles sont sources de conflits entre les territoires. Toutes sont causées, d'une manière ou d'une autre, par le réchauffement climatique. Pour lutter contre ces phénomènes catastrophiques, les populations sont obligées de se déplacer au sein du pays voir à l'extérieur. Cela signifie que notre problématique est effectivement liée à la Commission.

En outre, la Quatrième Commission est parmi les rares à accorder une voix aux territoires autonomes, qui subissent d'importants effets du changement climatique. Il incombe donc à cette commission de promouvoir des discussions et des discussions pour améliorer la situation de ces territoires, comme les États insulaires du Pacifique qui font face au réchauffement climatique et à la migration de leurs populations.